

# Ville de Saint-Leu

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JUIN 2023

### DELIBERATION N° 13/29062023

#### MUTATION FONCIERE A PITON SAINT-LEU (CHEMIN TAURAN) - VENTE DE LA PARCELLE DE 513 A MADAME CLERC MARION

Nombre des conseillers en exercice	<b>38</b>
Présents	<b>25</b>
Procurations	<b>09</b>
Votants	<b>34</b>
Abstentions	<b>00</b>

**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

**Etaient présents** : M. DOMEN Bruno (Maire), M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme PLANESSE Nadine (5<sup>ème</sup> Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. FELICITE Roland, Mme VEMINARDI Mylène, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie-Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

**Etaient représentés** : Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), *procuration* à M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), *procuration* à M. GUINET Pierre (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe), *procuration* à M. RENE David (Conseiller), Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), *procuration* à Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à M. LEAR Elie (Conseiller).

**Absents** : Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint) a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et quinze minutes.

**DELIBERATION N° 13/29062023****MUTATION FONCIERE A PITON SAINT-LEU (CHEMIN TAURAN) - VENTE DE LA PARCELLE DE 513 A MADAME CLERC MARION***Direction Aménagement et Développement / Foncier***Le Maire expose :**

Madame CLERC Marion a sollicité la Commune afin d'acquérir la parcelle cadastrée DE 513, inscrite au PLU en vigueur en zone UC et située Chemin Tauran à Piton Saint-Leu.

Pour rappel, cette parcelle est un ancien Bien Sans Maître acquis en 2009, conformément à la procédure d'acquisition d'immeubles vacants et sans maître, à la valeur vénale de 520 €.

La parcelle à céder est référencée au Cadastre comme suit :

Section cadastrale	N°	Lieu-dit	Surface cadastrée
DE	513	Chemin Tauran à Piton Saint-Leu	657 m <sup>2</sup>

Consulté, le Service des Domaines a estimé la valeur vénale de ce terrain à 103 000 €.

**Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **VENDRE** à Madame CLERC Marion, en l'état, la parcelle DE 513 d'une surface cadastrale de 657 m<sup>2</sup>, pour un montant de 180 000 € HT, auquel il conviendra d'ajouter les frais notariés ;
- **AUTORISER** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte de vente à venir.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

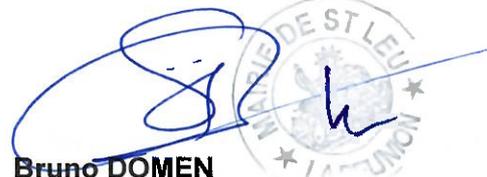
**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE DE VENDRE** à Madame CLERC Marion, en l'état, la parcelle DE 513 d'une surface cadastrale de 657 m<sup>2</sup>, pour un montant de 180 000 € HT, auquel il conviendra d'ajouter les frais notariés ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte de vente à venir.

**Pour extrait certifié conforme,**

*Saint-Leu, le 05 JUL. 2023*

*Le Président de séance,*

  
**Bruno DOMEN**



